SUIVI INITIAL ET PÉRIODIQUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ SOUS L'AUTORITÉ DU MÉDECIN DU TRAVAIL

À PARTIR DU 01.01.2017

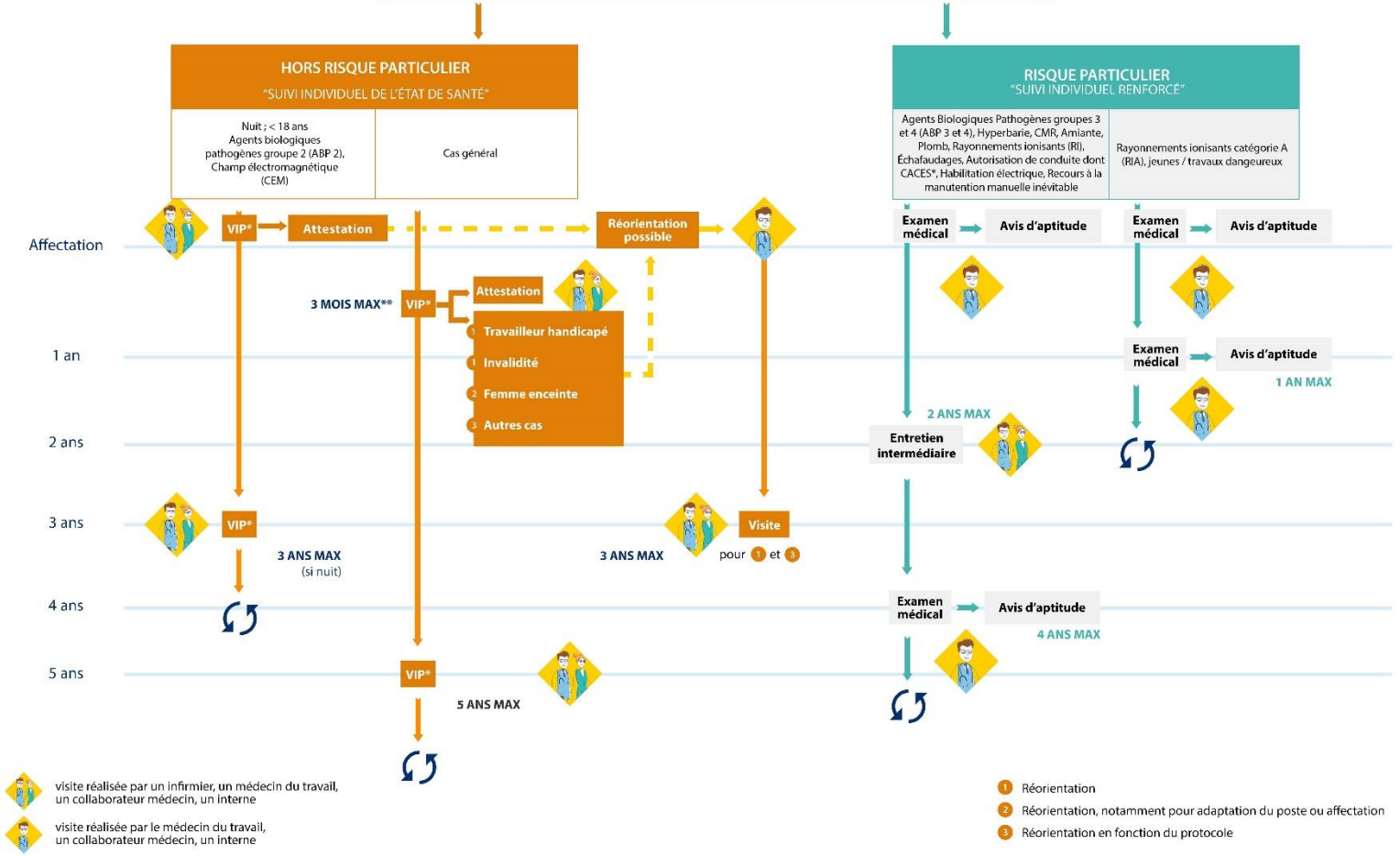

Visite médicale possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail.

* **CACES :** Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
* **VIP :** Visite d'Information et de Prévention
* * À compter de la prise effective du poste

Pour préserver la lisibilité du schéma, n'ont pas été traités ici les cas particuliers suivants : les associations intermédiaires, les apprentis, les mannequins, les saisonniers.

@ CISME, Janvier 2017, V3.